

aux voyageurs sur la Chine à l'adresse www.voyage.gc.ca/dest/intro-fr.asp.

Le savoir-vivre

Les salutations

Les Chinois se saluent souvent d'un signe de la tête ou en s'inclinant légèrement, mais la poignée de main est tout à fait acceptable. *Ni hao*, que l'on répète habituellement deux fois, est la formule utilisée pour saluer quelqu'un, quelle que soit l'heure. Les cartes d'affaires doivent être imprimées en chinois d'un côté et données des deux mains, en présentant le côté chinois. Il est conseillé de mentionner son statut ou sa position, même si les Chinois restent souvent discrets sur leur propre situation.

Femmes voyageant seules

En Chine, une femme qui voyage seule devrait s'habiller avec réserve et prendre les précautions d'usage pour assurer sa sécurité. On trouvera des conseils s'adressant particulièrement aux femmes qui voyagent dans notre publication intitulée *Voyager au féminin : conseils pour la femme qui voyage*.

Le système juridique

Tant que vous êtes en Chine, vous devez respecter les lois du pays. Votre citoyenneté canadienne ne vous confère à cet égard ni privilège ni protection particulière.

L'administration de la justice est fort différente en Chine. En général, la police et autres représentants de l'ordre disposent de pouvoirs discrétionnaires plus étendus que leurs homologues canadiens. Un avocat chinois n'a pas le même rôle qu'un avocat canadien en ce qui a trait à la défense d'une personne, et les droits d'un accusé sont plus restreints. Dans les causes civiles, l'invocation d'une intention implicite peut avoir plus de poids que les modalités écrites d'un contrat. De plus, pendant le déroulement d'une enquête, il est courant de mettre la personne en détention, avant que des accusations ne soient portées contre elle. Cette détention peut être longue.

Si vous êtes arrêté ou emprisonné, vous pouvez demander à l'agent qui vous arrête d'en informer l'ambassade du Canada ou le consulat le plus proche, pour autant que vous soyez entré en Chine en tant que citoyen canadien. Vous devrez engager un avocat chinois. Les représentants du Canada pourront vous remettre une liste d'avocats qui parlent anglais et qui ont de l'expérience dans le régime judiciaire de la Chine.

Sachez que ce que vous direz pourra être utilisé contre vous; évitez de conclure des arrangements avec la police ou les représentants du tribunal en l'absence de votre avocat. Les peines de prison doivent être purgées sur place.